

APPEL URGENT Juillet 2019

RÉPUBLIQUE DE CRIMÉE

La péninsule est rattachée en 2014, avec le port de Sébastopol, à la Fédération de Russie, dirigée par Vladimir Poutine.
L'Ukraine et la grande majorité de la communauté internationale contestent cette appartenance (annexion) à la Russie.

26 081 km²
: Simferopol
Chef: Sergei Aksyonov
1,907106

Torture: apparemment, OUI

Écrire avant le 27 juillet!

Vous pouvez adresser le modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre. Affranchir à 0,79€ pour la Belgique et à 1,35€ pour la Crimée



Un Tatar de Crimée, Edem Bekirov, est détenu par les forces de sécurité russes depuis la mi-décembre 2018. En chaise roulante, son état de santé requiert des soins spécialisés qui ne sont pas fournis par le centre de détention de Simféropol. Lors de sa dernière visite, son avocat a observé une grave détérioration de l'état de M. Bekirov. Ses jours sont en danger, en raison de conditions de détention correspondant, assurément, à un traitement inhumain et dégradant.

Arrêté lors d'une visite à sa famille ...

Edem Bekirov. gui a 58 appartient à la minorité tatare de Crimée. Une partie de sa famille vit encore dans la péninsule occupée et annexée par la Russie en 2014. M. Bekirov a été arrêté le 12 décembre 2018 par les forces de sécurité russes, alors qu'il rendait visite à sa famille. À la suite de son arrestation, Edem a été soumis à des traitements inhumains et dégradants, n'a pas recu d'assistance médicale, ni d'eau ou de nourriture pendant deux jours, et ses droits à un procès équitable n'ont pas été respectés.

... accusé de « trafic d'armes »

Bekirov est accusé par les autorités russes d'avoir transporté en Crimée des explosifs et munitions, délit puni par les articles 221.1 et 222 du code pénal de la fédération de Russie. Ces accusations sont fréquemment utilisées par les d'occupation en Crimée autorités pour poursuivre arbitrairement des personnes, en particulier, ressortissants de la communauté tatare. Le fait qu'Edem Bekirov soit le conjoint d'une membre du Mejlis a, semble-t-il, servi de prétexte aux autorités pour monter une histoire contre lui et le poursuivre, sur base d'une simple dénonciation individuelle. Les *Mejlis* constituent l'assemblée des Tatars de Crimée, leur plus haute instance exécutive, qui a été interdite par Moscou en 2016; Moscou dont les menées (annexion, « tours de vis ») ont contraint des milliers de Tatars à un nouvel exil, souvent en Ukraine, à laquelle ils seraient d'ailleurs majoritairement favorables.

Toujours est-il que le 26 avril 2019, la Cour suprême *de facto* de la Crimée occupée a rejeté le recours d'Edem Bekirov et maintenu les mesures qui lui sont imposées en prison préventive.

Graves problèmes de santé non traités

Edem Bekirov, qui se déplace en fauteuil roulant, est détenu dans un centre qui n'est pas adapté aux handicapés. Ainsi, il lui est d'autant plus difficile de régulièrement prendre l'air et d'avoir accès aux soins d'hygiène élémentaire. De plus, le détenu souffre d'autres problèmes de santé: diabète, une blessure ouverte à sa jambe amputée, et des problèmes cardiagues suite à une attaque l'année précédente. Le 24 mai dernier, son avocat n'a pu que constater une sérieuse aggravation des troubles de son client, dont l'apparition problèmes de rénaux. M. requiert des soins constants spécialisés, non disponibles dans la prison de Simféropol où il se trouve. Sa famille et son avocat sont très inquiets de cette situation qui contredit les affirmations de la Commissaire pour les droits de l'homme du parlement. Selon elle, Edem Bekirov recevrait les soins nécessaires à sa situation. Aussi, est-il demandé aux autorités que des soins correspondant à sa santé précaire et à sa paraplégie, lui soient procurés, au besoin dans un hôpital externe au système pénitentiaire; qu'il ne soit sujet à aucunes représailles en raison de sa demande d'être traité dignement. Après tout, la Russie est partie à la Convention des Nations Unies contre la torture, ainsi qu'au international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et elle se doit de respecter les droits qui y sont inscrits, y compris dans des territoires qu'elle occupe!

(Amnesty/ ACAT Suisse)